



# Le CCE en bref

---

Un comité central d'entreprise s'est tenu les 12 et 13 juin 2018. À l'ordre du jour notamment, **les annonces ministérielles concernant l'avenir de l'audiovisuel public**, mais aussi **la réorganisation de la direction des antennes ainsi qu'un retour sur les comptes de l'entreprise pour 2017**.

Vos élus Force Ouvrière vous proposent en quelques lignes ce qu'il faut retenir de ces deux jours de débats.

---

En préalable, FO a posé dans sa déclaration liminaire le pourquoi d'une 12ème réforme depuis la fin de l'ORTF, lorsque l'on se souvient des conséquences parfois difficiles dans les services, pour des bénéfices souvent discutables.

## DECLARATION LIMINAIRE FO AU CCE

Delphine Ernotte Cunci nous a répondu.

Elle a débuté en apportant **son soutien à l'équipe de journalistes de Martinique agressés** alors qu'ils se trouvaient en situation de reportage sur une manifestation. Elle a ensuite enchaîné logiquement avec un retour **suite à la conférence de presse du lundi 4 juin au ministère de la culture**. Avec, tout d'abord, ce rappel : la réforme demandée est désormais sortie du cadre de CAP 2022. **L'objectif à atteindre est d'intégrer la révolution des usages, des métiers, sur fonds de révolution numérique**. Aujourd'hui, notre vision est encore masquée par le fait que tous les citoyens ne sont pas encore tous équipés de très haut débit. Lorsque ce sera le cas, la menace sera beaucoup plus perceptible, ajoute-t-elle.

Tout cela dans un contexte qui est celui de l'achat des droits de la Ligue 1 par un groupe espagnol détenu par des fonds chinois... Pire encore : regardons les droits du foot anglais, qui, eux, ont carrément été achetés par Amazon. La vraie menace, elle est là : celle des géants américains !

**L'objectif est donc de renforcer la singularité du service public**, afin de rendre nos téléspectateurs plus éclairés, **ceci en se basant sur 5 piliers** :

**1/ l'éducation** (sans pour autant se transformer en prof) **2/ la proximité** (nous sommes les seuls à pouvoir le faire, mais il nous faut inventer des formes nouvelles, en s'inspirant du modèle des outre-mer) **3/ le fait de continuer à creuser le sillon de l'info de référence** (avec nos spécificités) **4/ le développement d'alliances européennes** (un travail est déjà en cours avec ZDF et la RAI) **5/ l'adaptation de nos métiers**.

Il va falloir aussi savoir sortir de l'analyse de la seule audience annoncée le lendemain matin, pour intégrer un numérique qui est de moins en moins du rattrapage.

### **QUID DE FRANCE 4, ET DU CANAL 14 ?**

La présidente nous précise que la question ne se pose pas dès à présent. En effet, ce n'est pas maintenant que France 4 doit basculer sur le seul numérique. Les équipes doivent travailler sur la question de la meilleure exposition possible des offres jeunesse, entre les divers canaux linéaires et le numérique.

Ensuite, le canal 14 n'appartient ni à France TV, ni au gouvernement : c'est le CSA qui décidera. Une chose est sûre : il s'agira de ne pas regarder que la seule situation de France Info mais bien celle, groupée, des 4 chaînes d'info.

### **QUELS ENGAGEMENTS DE CHACUN DANS LES PARTENARIATS FRANCE 3 / RADIO FRANCE ?**

Difficile à dire à ce stade ! La volonté est de pouvoir expérimenter (dans deux régions assez différentes par exemple), et voir ce que ça donne. Aucun schéma pré écrit n'existe !

### **QUID DE FRANCE O ?**

La présidente nous redit que rien n'est tranché, qu'une commission d'experts doit travailler sur le sujet, et réfléchir notamment sur la ou les "bonne(s)" façon(s)" d'exposer les contenus d'outre-mer. Les premières conclusions sont attendues pour mi-juillet. À ce jour, on ne sait donc encore rien. Delphine Ernotte Cunci reconnaît que ce n'est pas confortable, avant d'ajouter qu'aucun plan de licenciement n'est prévu (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'y aura pas de baisses d'effectifs, comme cela est déjà prévu).

Les élus sont revenus sur le sujet de France O plus tard, à l'occasion du point outre-mer.

---

## **PROJET DE RÉORGANISATION DE LA DG DÉLÉGUÉE À L'ANTENNE ET AUX PROGRAMMES**

L'idée est de passer de la logique de chaînes autonomes que nous connaissons à une logique de "création globale de contenus". Sur ce sujet, la présidente nous dit "avoir changé d'avis" depuis son arrivée voici deux ans et demi. En raison notamment d'un changement de contexte : "voici 3 ans, Netflix n'existait pas !"

L'un des objectifs est donc de renforcer la notion de complémentarité que nous devons avoir auprès des téléspectateurs. Mais sans aller aussi loin qu'à l'époque De Carolis : l'idée n'est pas en effet de recréer un effet big bang, mais de permettre l'existence d'un cadre, avec un schéma global d'organisation.

Du coup, comment fera-t-on pour mettre en avant telle chaîne plutôt que telle autre, pour la couverture d'un événement ? Il nous est répondu que chaque chaîne conservera une couleur, et que cela déclinera les commandes aux différentes directions transverses. "Personne ne travaillera dans son coin, mais les identités seront préservées".

Le sujet fera l'objet de débats plus approfondis, dans le cadre de l'info consultation qui débute.

## ANALYSE DES COMPTES 2017 PAR LE CABINET D'EXPERTS

Ces comptes se trouvent à l'équilibre pour la seconde année consécutive. Le résultat net est même en amélioration, mais il est lié à des ventes immobilières. Le résultat opérationnel, lui, est moins performant.

Nos recettes pub ont été en baisse, et la situation a été sauvée par une belle dynamique sur les parrainages. Les coûts de grille ont été en forte hausse (en dépassement de 18 millions par rapport à la prévision) du fait des élections présidentielles et législatives, des nouvelles cases magazine, d'une rétrocession des droits sportifs moindres que prévu, et d'un problème de gestion des congés.

Des économies ont en revanche été constatées suite à certains appels d'offres : 8 millions, par exemple, d'économies sur les coûts techniques de diffusion.

Pour les élus, cet équilibre reste fragile, sachant que 2018 se voit amputé des 50 millions supprimés de notre budget fin 2017 ! Ils ont donc adopté à l'unanimité un avis intitulé "malheureusement, le pire est devant nous", pointant notamment un besoin d'investissement massif, auquel nous ne sommes pas en mesure de faire face.

### AVIS DES ÉLUS DU CCE AU SUJET DES COMPTES 2017

## ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE FTV DANS "MEZZO"

Depuis le début de l'aventure Mezzo, FTV détient un volume de 40% des parts, et le projet est piloté par le groupe Lagardère, qui souhaite à présent vendre ses parts.

La direction explique alors que nous nous retrouverions ainsi avec un nouvel opérateur, que nous n'aurions pas choisi, et que nous ne connaissons pas...ce qui représente un risque. Elle nous dit donc préférer que FTV vende également ses parts, aux mêmes conditions que Lagardère, lorsqu'un acheteur se manifesterait.

Cela ne nous pénaliserait pas au niveau de nos expositions, puisqu'il sera possible de le faire sur d'autres canaux linéaires (tels France 5) ou numériques (tel Culturebox).

## INFO 2015 / PHASE 4

Il s'agissait cette fois-ci du recueil de l'avis des élus. Cette 4ème phase concerne les services "société et sport", prises de vues, médiathèque, prévisions, bureaux de régions France 2, et "encadrement des services éditoriaux".

Passé cette étape, c'est désormais le début de la mise en œuvre du projet dans sa globalité.

Les élus redoutent une dégradation du pluralisme avec ce qu'ils considèrent comme la disparition de la rédaction nationale de France 3. Suite à cela, la direction réitère que ce qu'elle qualifie comme étant un "rapprochement des rédactions" a pour but de réunir les compétences et d'adapter nos offres aux nouveaux usages de la consommation de l'info. Mais que, comme vu lors du point sur la réorganisation de la DG déléguée aux antennes et aux programmes, il est essentiel de préserver une identité pour chacune des chaînes. Quel est cependant l'avenir des éditions qui existent aujourd'hui ? Quelle pérennité, notamment, pour le Soir 3 ?

Les élus ont considéré que la direction n'avait pas été en capacité de fournir des retours d'expérience convaincants sur le déploiement des phases précédentes, et ont donc émis un avis négatif sur cette phase 4.

---

## POINT D'INFO SUR LA RÉORGANISATION DES MOYENS INTERNES DE FABRICATION

Les élus ont appris que des marchés avaient été passés pour des travaux d'aménagement importants sur les sites de Vendargues (820.000 euros) et du Franay (635.000 euros). Par ailleurs, le bail pour le site de la Valentine, à Marseille, est prolongé pendant 3 ans, et le déménagement n'est plus prévu dans l'immédiat.

Côté recrutements, ça n'avance pas très vite : que 33 postes pourvus sur les 92 mis en consultation (avec 17 mobilités et 16 recrutements). Les élus pointent un problème d'accompagnement de ces mobilités par la RH. La direction précise que l'équipe RH se renforce, avec une mission confiée à Thomas Xantippe. Dans le même temps, les tournages des premiers épisodes se poursuivent.

---

## BILAN DE L'EMPLOI

En nombre de permanents, l'entreprise comptait 8831 personnes au 31/03/2018 (dont 529 à temps partiel).

Exprimés en ETP moyen, cela donne un niveau d'emploi à 9671,9 (répartis en 8426,5 ETP permanents et 1245 ETP non permanents), soit une baisse de 167,6 ETP par rapport à la situation au 31/03/2017.

Les motifs de remplacement, eux, se répartissent comme suit :

- maladie : 33%
- congés : 28% + 4% (congés sans solde)
- détachements : 12%
- formations : 7%
- maternité : 4%

---

## BILAN HANDICAP

Pour la première fois, nous comptons un nombre de travailleurs handicapés supérieur à l'obligation légale : avec 579 personnes (pour un seuil à 573). 477 sont en emploi direct, et 53 chez des sous-traitants.

Le taux d'emploi a fortement progressé, passant de 3,5% en 2010 à 5,55% en 2017. Le chiffre qui compte est celui au niveau de l'entreprise, mais des disparités importantes existent d'un établissement à l'autre. Le réseau France 3 affiche 6,64% quand le réseau Outre-Mer est à 5,41% et le Siège à 5,19%. Un budget conséquent est prévu pour tout ce qui est utile pour s'adapter au handicap (notamment les adaptations de postes) : 420.000 euros en 2017. Tout n'a pas été intégralement dépensé, mais les fonds restent cantonnés pour une période de 5 ans.

---

## ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Si, globalement, la mixité a peu progressé dans l'entreprise, les choses ont bougé pour certains métiers, comme chez les journalistes. Le problème persiste en revanche, en particulier dans les métiers de la technofab. Dans ce cas précis, il semble nécessaire de devoir aller inciter des candidates potentielles dès le collège...car, bien souvent, au niveau du lycée, les orientations sont déjà bien engagées.

Les élus ont pris acte du fait que le nouvel accord égalité fait progresser le sujet. Notamment concernant les violences sexistes... C'est désormais tolérance 0 à France TV, avec un dispositif d'alerte lancé la semaine dernière...et qui fonctionne bien. Autre disposition : la décision de reporter une consultation sur un poste d'encadrement vacant, s'il n'y a pas de candidature féminine.

---

## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE DÉMATÉRIALISATION DES CONTRATS DE TRAVAIL

Des périmètres pilotes ont été déterminés : 4 régions, quelques services du Siège, et 3 antennes d'Outre-Mer. L'expérimentation débutera au mois de septembre en Bretagne, et dans le service d'habillage des "Racines et des Ailes". Suivi en octobre par la Côte d'Azur, la région Nord Pas-de-Calais, et la Martinique...puis en novembre avec Midi-Pyrénées, St Pierre et Miquelon et Mayotte. Pour accompagner sur place, une personne de l'équipe "projet" sera présente sur chacun des sites concernés, à raison de 4 ou 5 jours. Les retours d'expérience permettront de faire évoluer les projets.

---

## INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE PAR LES IMPÔTS

La direction précise tout d'abord que l'entreprise n'aura absolument pas la main sur les taux à appliquer. Pour rappel, ceux-ci sont adressés directement par les services des impôts, en fonction des données transmises par les contribuables au fisc au moment des déclarations. D'ailleurs, les salariés peuvent encore, jusqu'au 15 septembre prochain, modifier les taux qu'ils ont demandés auprès des services fiscaux. Ils ont le choix entre un taux automatique, ou bien un taux personnalisé. Ils peuvent, par exemple souhaiter des taux différents entre deux personnes d'un même foyer, qui ne gagnent pas le même niveau de salaire.

Les personnels CDD se verront également prélever que si leur niveau de rémunération dépasse un certain montant chaque mois.

Enfin, de la même façon qu'aujourd'hui avec les acomptes provisionnels, ces sommes collectées par l'entreprise ne le seront qu'à titre de provisions. Une régularisation sera ensuite effectuée par les services des impôts, suite à déclaration de revenus, comme aujourd'hui. Et certains contribuables se retrouveront avec un complément à payer, tandis que d'autres seront avec un trop perçu.

## INFO SUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE DON SOLIDAIRE EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS

L'idée est que l'entreprise puisse contribuer à faciliter des dons, en proposant de prélever directement depuis les salaires des sommes que les salariés seraient ok pour donner à certaines associations. Celles-ci seraient choisies par la fondation, ou suite à un vote des salariés. France TV souhaite ainsi s'engager dans une dynamique d'entreprise, afin que nous puissions nous retrouver dans des initiatives qui ont du sens.

Ce dispositif s'inscrit dans le même esprit que les congés solidaires de collaborateurs. La démarche se veut libre, indépendante et anonyme.

## POINT OUTRE-MER

Tout d'abord, comme la présidente l'a fait elle-même en début de CCE, le directeur du Pôle Outre-Mer a manifesté sa solidarité vis-à-vis de notre collègue de Martinique agressé dans l'exercice de son travail. Une intervention a été effectuée auprès de la ministre de l'Outre-Mer.

### 1/ FRANCE O

Un long débat s'est ensuite engagé au sujet de l'avenir et de l'importance de France O. Que va t-on défendre ? Quelles sont les meilleures solutions pour la meilleure visibilité de l'Outre-Mer ? Quelle info allons-nous porter à notre actionnaire ? La qualité du travail existant à France O est-elle suffisamment connue et reconnue ? Les élus avaient en particulier en tête l'excellente couverture des événements de Mayotte.

6

### 2/ LA COUPE DU MONDE

Une sélection des plus belles affiches de la compétition va pouvoir être retransmise sur les 9 antennes du réseau. En télé, mais aussi en streaming sur les sites...

De même, une offre éditoriale ambitieuse est programmée en parallèle. Avec le concours de 5 consultants prestigieux : Jérôme Alonzo, Marinette Pichon, Florian Malouda, Djibril Cissé, et Bernard Lama.

Par ailleurs, la 1ère organise aussi une grande compétition de e foot des Outre-Mer, avec l'objectif de devenir "la référence" pour les gamers ultra marins.

Sans oublier un grand concours musical intitulé "Zik Truck", avec des moyens importants et une présence sur tous les supports.

### 3/ PASSAGE EN HD ET DISPOSITIF "CYCLONES ET CATACLYSMES"

Le processus pour la HD se poursuit, même si un certain retard persiste. Des détails techniques précis ont été communiqués sur l'état du dossier.

Au sujet des dispositifs "cyclones et cataclysmes", il est constaté que le statut d'opérateur d'importance vitale n'est pas suffisamment pris en compte. Ce n'est pas un défaut de statut en tant que tel, mais un défaut de prise en compte des priorités. C'est notamment ce qu'il s'est passé au moment du passage de l'ouragan Irma.

## 4/ BARÈMES DES CDD-U DES RADIOS

Enfin, FO est revenu sur ce sujet. Après avoir demandé que ces barèmes soient communiqués, la direction a fini par le faire. Nous l'en remercions, mais constatons :

- que les pratiques, avec le paiement de certains CDD-U à l'heure d'antenne, ne sont plus mises en œuvre à Radio France, ni dans les branches radiodiffusion et télédiffusion
- que cela revient à payer certains salariés en dessous du SMIC
- et que ces barèmes datent de 2009 (c'est à dire 9 ans), et n'ont pas été réévalués par la suite. Par ailleurs, nous avons constaté que certaines prestations techniques (en matière de montage ou de son) étaient payées dans certaines antennes avec le statut d'auto-entrepreneur. Là aussi, c'est totalement contraire aux bonnes pratiques. Pour ces raisons, FO a demandé l'organisation en urgence d'une réunion spécifique sur ce sujet des radios. La direction a reconnu l'urgence, et a accepté de donner suite à cette demande.

[RETROUVEZ TOUS LES DÉTAILS SUR CE SUJET ICI](#)



## Prochain CCE au mois de septembre

**Si le calendrier électoral est respecté, il devrait être le dernier (avant la mise en place des CSE et d'un CSE central, dont nous ignorons encore tout, concernant le nombre d'élus et la représentation de chaque territoire).**

Paris, le 15 juin 2018